



Parti socialiste
jurassien

PARLEMENT JURASSIEN GROUPE SOCIALISTE

Question écrite n°

3206

Vaisselle réutilisable

Depuis quelque temps déjà, certains Cantons suisses ont adapté leur législation pour prescrire l'usage de vaisselle réutilisable aux organisateurs de manifestation. Certaines mesures, par exemple, se veulent obligatoires pour des manifestations qui attirent plus de 500 visiteurs par jour. D'autres tolèrent ou mettent également en place des alternatives au cas par cas, à l'image de la vaisselle compostable.

Nos interrogations sont également dirigées vers le règlement de la problématique des organisateurs qui ne se conformeraient pas aux obligations des directives et qui pourraient se voir facturer les prestations de nettoyage des places de fête et des rues adjacentes et les frais de ramassage des déchets.

Nous avons également remarqué que certaines villes et notamment en Ville de Fribourg, la vaisselle réutilisable est obligatoire. Plusieurs organisations mettent déjà en pratique le système de la vaisselle réutilisable et c'est très bien. Ce qui est toutefois regrettable, c'est que parfois le lavage de cette vaisselle est réalisé par des entreprises extérieures au canton. Reconnaissons que cette pratique va à contresens du développement durable.

Nous demandons au Gouvernement :

Est-ce qu'il envisage de modifier sa législation pour favoriser ou obliger l'usage de vaisselle réutilisable sur le territoire jurassien ?

Est-ce que les communes qui le souhaitent, en absence de base législative claire, peuvent-elles imposer sur leurs territoires l'utilisation de vaisselle réutilisable ?

Comment le Gouvernement se détermine quant à la problématique liée au lavage de la vaisselle réutilisable hors-canton ?

V. Banquard

Claude Schlüchter

M. Borel